

Le Devoir

Montréal 

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 26 mars 2018, a adopté le règlement suivant :

18-013 Règlement autorisant un emprunt de 31 400 000 \$ afin de financer le programme de réaménagement géométrique du réseau routier artériel relevant du conseil municipal

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 19 avril 2018. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 25 avril 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Le Devoir